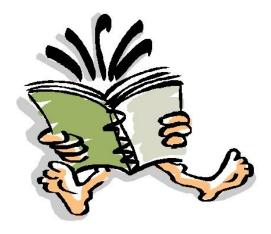
HORSSEXTE



l'insolite en bibliothèque



ce qu'ils ont dit



[Cette pensée] s'élança, s'enfonça, se précipita de-ci, de-là, suscitant un tel remous, une telle agitation intellectuelle qu'il me fut impossible de rester assise.

Je me retrouvai donc en train de marcher d'un pas rapide sur l'herbe d'une pelouse. A l'instant même une forme humaine se dressa devant moi pour me barrer le chemin. Tout d'abord, je ne compris pas que les gestes de cet objet étrange, en jaquette et chemise empesée, étaient dirigés contre moi. Le visage de cet objet exprimait l'horreur et l'indignation. L'instinct plutôt que la raison me vint en aide : l'homme était un appariteur, j'étais une femme. D'un côté il y avait du gazon, de l'autre il y avait une allée. Seuls les professeurs et les étudiants étaient admis sur le gazon ; le gravier m'était destiné. Ces pensées naquirent en une seconde. Tandis que je regagnais l'allée, les bras de l'appariteur retombèrent, son visage recouvra son calme coutumier et, bien qu'il soit plus agréable de marcher sur du gazon que sur du gravier, l'aventure en fin de compte n'était pas tragique.

[...] mais me voilà bel et bien devant la porte qui mène à la bibliothèque. J'ai dû la pousser, cette porte, car à l'instant même surgit, tel un ange gardien qui me barrerait le chemin en agitant sa robe noire au lieu d'ailes blanches, un monsieur à l'air aimable et un peu désinvolte, aux cheveux d'argent. Tout en me faisant signe de reculer, il exprime à voix basse son regret de ce que les dames ne soient admises à la bibliothèque qu'accompagnées d'un professeur de l'université, ou pourvues d'une lettre de recommandation.

Avoir été maudite par une femme, la chose est sans importance pour une bibliothèque de grande réputation. Vénérable et calme, ses trésors bien abrités dans son sein, elle dort béatement et, en ce qui me concerne, continuera de le faire éternellement. Jamais je ne réveillerai ses échos, jamais je ne redemanderai son hospitalité, j'en fis le serment alors que, tout irritée, je descendais son escalier.

Virginia Woolf

Extrait: Une chambre à soi, Paris, 10/18, 1996, pp.10-14

édito

Hors-Texte est le bulletin de l'Association genevoise des bibliothécaires et professionnels diplômés en information documentaire (AGBD) depuis plus de trente ans et il a passé le cap des 100 numéros... Le temps passe vite, et tout change! C'est pourquoi le comité de l'AGBD a souhaité resserrer les liens entre l'association et le comité d'Hors-Texte. Désormais, les thèmes abordés seront, dans la mesure du possible, en relation avec les célèbres « midis AGBD ». C'est dans le même souci d'harmonisation des différents vecteurs d'information de l'association que nouvelles et anecdotes du monde bibliothéconomique de la rubrique « Entre deux vagues... il y a toujours de l'écho » seront diffusées via l'incontournable page Facebook de l'AGBD.

En attendant un opus hivernal consacré aux archives et pour vous faire patienter jusque là, vous avez entre les mains un numéro dont le thème est l'insolite en bibliothèque. L'insolite consiste souvent en démarches qui sortent des sentiers battus, qui provoquent l'étonnement avant de s'ancrer petit à petit et durablement dans les mœurs bibliothéconomiques... A moins qu'elles ne soient vouées à disparaître et à être oubliées, lorsqu'il s'agit de fausses bonnes idées ou de coups de pub (toujours bons à prendre). Cependant, toutes ces initiatives, parfois incongrues, démontrent que malgré les stéréotypes attachés à notre profession, le monde des bibliothèques est fascinant car varié et changeant, afin que chacun puisse trouver la bibliothèque qui lui convient, ici ou ailleurs, entre quatre murs ou sur la toile.

Qu'un souffle de créativité et de liberté souffle sur votre été et bonne lecture!

Ariane Perruchoud

Pour mieux répartir les félicitations et les blâmes éventuels, sachez que, pour des raisons budgétaires, le format d'Hors-Texte a été légèrement modifié et qu'il a été fait appel aux services d'un nouvel imprimeur. Le nouveau « design » est par contre du fait du comité d'Hors-Texte.

billet du président

Jean-Philippe Accart Président AGBD

Le grand Débat-AGBD : Une vision pour le futur des bibliothèques à Genève Le 8 octobre prochain à 19h30, tous les membres de l'AGBD et les intéressés sont invités au 1^{er} grand Débat AGBD sur le thème :

« Une vision pour le futur des bibliothèques à Genève »

Les orateurs invités à ce débat sont :

- Marie Fuselier, directrice de la Division de l'Information Scientifique à l'Université de Genève
- Véronique Pürro, directrice des Bibliothèques municipales de la Ville de Genève
- et Alexandre Vanautgarten, directeur de la Bibliothèque de Genève

Michel Gorin, enseignant à la HEG et membre actif de l'Association nous fera le plaisir d'animer le débat prévu jusqu'à 22h, qui pourra ensuite être poursuivi autour d'une verrée. Le lieu sera précisé ultérieurement.

Avec la nomination récente de ces trois personnalités à la tête des trois plus grandes institutions bibliothéconomiques genevoises, et qui sont les plus importants employeurs pour notre branche sur le Canton, le Comité AGBD a souhaité les interroger sur leur vision pour le futur des bibliothèques à Genève. A l'heure où nos institutions et notre métier connaissent des évolutions parfois radicales, leurs points de vue seront certainement éclairants.

Notez bien cette date dans vos agendas, et nous aurons le plaisir de vous retrouver le 8 octobre prochain.



rapport d'activités 2012

Pour le Comité, Jean-Philippe Accart Président de l'AGBD

I. Membres

Au 31 décembre 2012, l'Association compte **324 membres** (soit +10 par rapport à 2011) :

- 246 membres (-1)
- 60 membres retraités (+1)
- 6 membres en formation (+2)
- 9 membres d'honneur (+1)
- 76 personnes ou institutions sont abonnées à Hors-Texte (+1).

Les membres d'honneur sont :

- Madeleine Duparc
- Alain Jacquesson
- Marie Martin
- Claudia Mendoza
- Danielle Mincio
- Isabelle Ruepp
- Marie-Claude Troehler
- Gabrielle von Roten

Membre d'honneur pour 2013 : Daisy McAdam

II. Comité AGBD

Il est composé de 9 membres :

- Jean-Philippe Accart (présidence, relations internationales et animations)
- Christophe Besençon (Prix romand en bibliothéconomie)
- Yves Corpataux (vice-présidence)
- Marc Le Hénanf (trésorerie)
- Sandra Levai (animations)
- Karine Pasquier (site web et réseaux sociaux)
- Marie-Aude Python (secrétariat)
- Monica Richaume (site web et réseaux sociaux)
- Christophe Riondel (archives AGBD)

III. Comité Hors-Texte et Actualité Hors-Texte

Il est composé de 4 membres :

- Dorothée Crettaz
- Julie Gindre
- Jan Krause
- Ariane Perruchoud

Hors-Texte publie son centième numéro en ce début d'année 2013. La collection est entièrement numérisée par les soins d'Alain Jacquesson qui en est vivement remercié.

IV. Mandats

Il n'y a pas eu de mandat en 2012, hormis la fin de celui concernant la numérisation de Hors-Texte par A. Jacquesson.

V. Activités AGBD

5.1 Fête des 40 ans de l'AGBD

Elle a eu lieu le jeudi 27 septembre 2012 de 19h à 22h à la Villa Barton prêtée par IHEID. 70 participants payants (50 frs par participants). Au programme : discours ; spectacle d'improvisations, lancement de la page Facebook AGBD et buffet. Cadeau d'un stylo AGBD (spécialement fait pour l'occasion) à chaque membre présent. On peut considérer que cette fête fut une réussite.

5.2 Midis-AGBD et autres animations

Pour rappel, trois Midis AGBD ont été organisés en 2011.

En 2012:

- Visite commentée de l'exposition « Made in Genève » par Véronique Goncerut-Estèbe le 1^{er} février 2012 à la BAA 25 participants
- Journée AILIS/AGBD/Swets sur la médiation numérique le 1^{er} mars 2012 au Musée d'histoire naturelle avec 3 conférenciers. 80 participants. Gratuité pour les participants, buffet offert par Swets, partage des frais par les 3 organisateurs
- Midi AGBD le 14 juin 2012 avec Gina Reymond intitulé « la Shadows Girl Academy, une expérience au Pakistan » à la Bibliothèque interculturelle. 10 participants. Buffet offert par la Bibliothèque
- Midi AGBD le 20 novembre 2012 avec **Christophe Besençon** intitulé « Les indicateurs de performance et de qualité » à UniMail. 40 participants

En 2013:

- 31 janvier 2013 : présentation de **SCORE** (Système Compétences Rémunération Evaluation de l'Etat) par **M. Grégoire Tavernier**, Directeur général de l'Office du personnel de l'Etat.
- Midi AGBD le 26 mars avec Anne-Clémence Bosson et Lucile Grandjean, lauréates du Prix romand de bibliothéconomie « Internet et les nouvelles technologies dans les espaces jeunesse des Bibliothèques municipales de la Ville de Genève ». Lieu : Bibliothèque de Genève.
- En prévision : **débat** avec les directrices/directeurs des principales institutions documentaires et patrimoniales genevoises autour de leur vision des bibliothèques. Animation : Michel Gorin. Lieu à définir.
- En prévision : automne 2013, 2 Midis AGBD, un concernant les archives et un second autour de l'ouvrage « Faire connaître et valoriser sa bibliothèque : communiquer avec les publics » sous la dir. de Jean-Marc Vidal, Presses de l'Enssib, 2012.

5.3 Prix romand de bibliothéconomie 2012

Attribué à Anne-Clémence Bosson et Lucile Grandjean pour leur travail intitulé « Internet et les nouvelles technologies dans les espaces jeunesse des Bibliothèques municipales de la Ville de Genève. ».

Prix remis en partenariat avec le GRBV et le GVB. Prix d'une valeur de 600 francs. Présentation lors d'un Midi AGBD le 26 mars 2013.

5.4 Prises de position AGBD

- Octobre 2012 Lettre à Monsieur Kanaan concernant la nomination de Mme Pürro à la direction des bibliothèques municipales de Genève
- Octobre 2012 Prise de position concernant la nomination de Mme Pürro à la direction des bibliothèques municipales
- Avril 2012 Lettre au Comité BIS concernant les nouveaux statuts des groupes d'intérêt BIS

5.5 Rencontres avec les directrices et directeurs des institutions genevoises Le président de l'AGBD a rencontré :

En 2012:

- Octobre 2012 : Rencontre avec M. Alexandre Vanautgaerden, nouveau directeur de la Bibliothèque de Genève

- Octobre 2012 : Rencontre avec M. Kanaan, Magistrat à la Cutlture de la Ville de Genève, au sujet de la nomination de la nouvelle directrice des BM de Genève (avec Sandra Levai et Marc Le Hénanf)
- Juin 2012 : Rencontre avec Mme Yolande Estermann, présidente BIS et directrice du Département Information documentaire HEG-Genève

En 2013:

 Mai 2013 : Rencontres avec Marie Fuselier, directrice DIS-UNIGE ; avec Catherine Charpin, directrice UNIMAIL ; avec Véronique Pürro, directrice des BM de Genève

5.6 Annonces de postes inadéquates

Afin de défendre au mieux la profession sur le Canton de Genève, l'AGBD a émis des réserves ou des avis négatifs à l'encontre de 8 annonces parus dans la presse (2 en 2012).

5.7 Relations entre associations

5.7.1 Associations cantonales ou régionales de Suisse romande

Trois réunions réunissant les 5 président(e)s d'associations ont été organisées à Lausanne en 2012, avec comme bénéfice direct l'accueil des membres des autres associations dans les activités des associations partenaires. Hormis l'AGBD, il s'agit de :

- Association des bibliothèques fribourgeoises (ABF)
- Association jurassienne de bibliothécaires (AJB)
- Groupe régional des bibliothécaires vaudois (GRBV)
- Groupement valaisan des bibliothèques (GVB)

5.7.2 The Association of International Librarians and Information Specialists (AILIS): liens réguliers entre l'AGBD et AILIS

5.7.3 Représentation aux AG de :

- Association des agent-e-s et des assistant-e-s en information documentaire
- Bibliothèque information Suisse à Constance par Christophe Besençon
- Groupe régional des bibliothécaires vaudois
- Groupement valaisan des bibliothèques
- Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions (Helsinki) et Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes (Helsinki) par Jean-Philippe Accart.

5.7.4 Bibliothèque information Suisse (BIS) :

- Conseil consultatif le 22 mars à Aarau en tant que président d'une association groupe d'intérêt de BIS
- Groupe de travail sur le code d'éthique BIS 1ère séance le 7 février 2013

5.7.5 Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique

5.7.6 IFLA

- Présence de l'AGBD dans les principales instances de vote pour porter la voix de l'AGBD au plan international, principalement lors du dernier congrès IFLA à Helsinki en 2012
- Contacts renforcés avec les associations sœurs (ABF, ADBS, en France et BID en Allemagne) pour des échanges d'informations
- Participation à AILIS pour la venue de conférenciers étrangers en Suisse : pour les Library Science Talks, les Midis AGBD
- Contacts réguliers avec l'IFLA dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information et de son suivi à Genève, avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et dans la rédaction d'un code de déontologie international
- Soutien des candidatures de Madame Genevieve Clavel au Conseil d'Administration de l'IFLA et de Mme Danielle Mincio en tant que membre de la section PAC
- Préparation et contacts divers par rapport à l'IFLA 2014 à Lyon avec BIS, AILIS, Comité français IFLA, AIFBD

5.7.7 Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes

- L'AGBD est devenue officiellement membre de l'AIFBD en août 2012.
- Mme Madeleine Duparc représente la Suisse au sein du Comité AIFBD.

5.8 Recrutement de nouveaux membres

- Présentation aux étudiants en 1er semestre de la HEG-I+D
- Les nouveaux médias (site web AGBD, Facebook, Swisslib) sont un facteur important de visibilité
- Si 7 membres ont démissionné (retraites, départs du Canton), 15 nouveaux membres se sont annoncés entre 2012 et 2013 (avec les membres en formation)

En conclusion : Projets pour 2013

- Continuation des Midis AGBD et autres animations en partenariat
- Organisation d'un débat public en juin 2013 avec les directrices/directeurs de la BGE, des BM de Genève et de la DIS-UNIGE
- Recherche de moyens financiers supplémentaires (sponsors...)
- Continuer à défendre la profession de spécialiste en information documentaire sur le Canton de Genève
- Promouvoir la profession à tous les niveaux et instances nécessaires
- Etre le lien indispensable entre professionnels de l'information documentaire sur Genève
- Entretenir des partenariats soutenus au plan local, amis également national et international.



la bibliothèque de Champ-Dollon

Interview de Mme Katia Berger et M. Jessy Borel, surveillante et gardien de la Prison de Champ-Dollon, responsable de l'atelier Bibliothèque de la prison de Champ-Dollon,

Interview menée par Cécile Turner, archiviste du Département de la sécurité, Etat de Genève, et Dorothée Crettaz pour Hors-Texte.

Bref historique

Le service de bibliothèque existait déjà du temps de la Prison de Saint-Antoine. Son existence a perduré lors du déménagement à la Prison de Champ-Dollon, dont la construction a été achevée en 1977, et toujours en partenariat avec la Ville de Genève, en tant que gestionnaire du service.

En effet, pendant plus de 10 ans, la bibliothèque de la Prison de Champ-Dollon a été gérée par Mme Françoise Delapierre du Service des bibliothèques et discothèques municipales (BMU) de la Ville de Genève.

En 2012, la convention unissant les BMU à la bibliothèque de la Prison de Champ-Dollon a pris fin. M. Jessy Borel, gardien et responsable de l'atelier de la reliure artisanale de la prison a soumis un projet de gestion pour la bibliothèque à sa direction. Ce dernier ayant été validé, il a donc pris le rôle de responsable de la bibliothèque en collaboration avec Mme Katia Berger, surveillante.

Regroupés sous la dénomination « Ateliers du Livre », M. Borel fait la distinction entre la bibliothèque, l'atelier bibliothèque et l'atelier de la reliure artisanale, dont le fonctionnement est indépendant des deux autres, malgré sa proximité géographique.

La bibliothèque renvoie aux activités de la bibliothéconomie comme la gestion des acquisitions de livres, celle du prêt et du catalogage.

L'atelier bibliothèque implique, quant à lui, l'encadrement de détenus à des tâches liées à la gestion comme le rangement des livres, leur étiquetage, ainsi que la préparation des chariots pour le prêt des livres et la gestion du fichier « usagers ».

Depuis combien de temps travaillez-vous à la prison ?

Jessy Borel (JB): Depuis 11 ans, dont 7 ans à l'atelier de la reliure artisanale. De cette manière, j'ai côtoyé Mme Delapierre des bibliothèques municipales, qui m'a initié à la gestion de la bibliothèque. Et, de fait, depuis 2012 en tant que responsable de la bibliothèque et de son atelier.

Katia Berger (KB): Tout juste 2 ans comme surveillante ; cette période comprenant l'école de formation, et 3 mois à la Clairière (cf. Centre éducatif de

détention et d'observation [pour mineurs] la Clairière). J'ai postulé en avril 2012 pour l'atelier bibliothèque.

Pour gérer la bibliothèque de la prison, vous avez du suivre une formation spécifique, où l'avez-vous suivie ?

Nous avons effectué, à tour de rôle, 3 semaines au sein des bibliothèques municipales en changeant régulièrement de bibliothèques : la Cité, les Pâquis, les Eaux-Vives et aussi le Bibliobus. Nous sommes passés par les différents secteurs : reliure, acquisitions, catalogage, manifestation, etc.

Le Bibliobus a été le plus formateur dans le sens où le système de gestion des livres est le même que celui appliqué à la bibliothèque de la prison : un système de carte (ou fiche) avec la date et le nom de l'emprunteur.

Comment s'est passé votre stage, quel a été votre ressenti ?

KB : On avait une idée du sujet, mais cela a été étonnant de voir toute la partie immergée de l'iceberg! Je ne me rendais pas compte qu'il y avait tout ce travail de gestion et de préparation en amont.

JB : Nous avons été très bien accueillis, et les bibliothécaires des BM étaient contents de voir que le projet continuerait d'une manière ou d'une autre. Les bibliothécaires étaient curieux de savoir comment nous fonctionnons à la bibliothèque de la Prison et qui nous étions.

Le stage a été dans l'ensemble très positif, il a posé un cadre nécessaire à la reprise du projet par Katia et moi-même. Ce fut de réels moments de partage et d'échange, d'intérêt pour le métier de bibliothécaire et d'idées motivantes pour mener à bien notre projet.

L'apprentissage des pratiques de prêt, catalogage, recherche, classement, a-t-il été difficile ?

JB : J'avais déjà un peu de pratique puisque Mme Delapierre m'avait formé avant son départ.

Nos formateurs se sont vite rendu compte qu'ils ne pourraient pas tout nous apprendre en si peu de temps, ou aller trop dans le détail. Notre intérêt s'est porté pour le bibliobus - comme évoqué - son fonctionnement étant similaire au nôtre, nous avons pu acquérir davantage de pratique.

KB : Nous avions des demandes assez concrètes. Nous leur disions que techniquement nous ne pouvions pas faire telle ou telle chose et ils nous proposaient d'autres possibilités ou solutions. Ils ont su s'adapter à nos besoins, ce qui a été très enrichissant.

JB : Malheureusement aucun de nos bibliothécaires formateurs n'a pu venir ici pour voir le résultat de ces 3 semaines de stage. Administrativement parlant c'était un peu compliqué, mais un jour c'est sûr!

Vous a-t-il été facile d'appréhender les normes et pratiques du métier ?

KB: C'est un avantage certain de pouvoir aller plus en profondeur dans le métier, de maîtriser le système de classification et de posséder une gestion plus professionnelle! Il est clair que nous ne sommes pas aussi pointilleux qu'une bibliothèque publique, mais on a remarqué que les détenus étaient sensibles au fait que nous offrons une prestation "comme à la bibliothèque", ils ont l'impression d'apprendre. Du coup, notre travail est pris plus au sérieux!

JB : Actuellement à la bibliothèque, on utilise le système décimal Dewey, qui a été quelque peu simplifié par notre prédécesseur. Pour faciliter sa compréhension, on a placé une feuille sur le chariot de prêt avec les classes et les sujets correspondants. Avec Katia, on travaille au plus près de ce qu'on a pu apprendre. Les collègues et les détenus ne se rendent en général pas compte du travail qu'il y a derrière la gestion d'une bibliothèque.

Pour le catalogage, on s'inspire des fiches existantes sur les catalogues des grandes bibliothèques. Sans outil informatisé pour la gestion du fonds, on se dit que c'est amplement suffisant, pour l'instant!

Peut-on parler de réorientation professionnelle?

KB : Aujourd'hui je peux dire que j'ai une double casquette, celle de surveillante et celle de bibliothécaire. Devenir surveillante n'était pas une vocation ou un premier choix. J'ai obtenu un diplôme de l'Ecole de culture générale (ECG) option social, puis suivi un cursus en art graphique à l'école des arts décoratifs. La gestion de la bibliothèque m'apporte un équilibre. J'aime les livres, le livre en tant qu'objet, ce domaine m'intéressait. Et j'y ai découvert un lien social, des sujets de conservation, de discussion et de partage, que ce soit avec les détenus ou avec les collègues.

JB : J'ai également obtenu un diplôme de l'ECG, puis touché à divers domaines professionnels. Je suis un créatif, en tant que responsable d'atelier j'aime avoir des nouveaux projets et les mettre en œuvre. Il y a sept ans, je reprenais la gestion de l'atelier de la reliure artisanale, avec comme bagage une formation expresse de trois mois, incluant la gestion de la clientèle et des techniques de reliure. La gestion de la bibliothèque me permet de « recommencer » une carrière et de m'ouvrir l'esprit. Pouvoir échanger avec les détenus est également très important, le côté social est très présent chez nous.

Et maintenant, en connaissance de cause, quelles seraient les compétences requises selon vous ?

KB : L'esprit d'ouverture, la curiosité, l'envie d'aider les gens, de s'impliquer personnellement et un intérêt pour les livres.

JB : Pour moi, aimer lire est un plus et pas une obligation pour gérer la bibliothèque. Le plus important étant les qualités humaines, surtout en milieu

carcéral. La notion de service, de conseil, d'apporter un plus à l'usager sont primordiales.

Il faut également une sacrée dose de tolérance, car le livre en prison est malmené! Donc ne faites pas bibliothécaire en prison pour la beauté du livre mais plutôt par conviction!

Nous avons eu des retours indirects de détenus, notamment lors de visites du Comité pour la prévention de la torture (CPT), qui leur ont avoué qu'ils appréciaient la bibliothèque, que c'était une bonne chose, qu'il ne fallait pas que ça change. Il y a également les détenus qui nous laissent, lors de leur libération, les livres qu'ils se sont commandés avec leur propre argent, en disant qu'ils pourront servir ici, qu'ils seront utiles... Tous ces retours sont valorisants pour le travail que Katia et moi-même faisons tous les jours, ils sont sources de motivation.



Face à ce projet, quel a été le regard de vos collègues ?

La bibliothèque souffre encore d'une image négative, et ceci déjà au temps de la gestion par les bibliothèques municipales.

Pour certains, offrir ce genre de prestations aux détenus est incompréhensible, ils sont en prison pour être punis, pas pour être choyés.

Les détenus ne pouvant se déplacer à la bibliothèque, c'est nous qui nous déplaçons dans les étages, ce qui est perçu comme une surcharge de travail pour nos collègues du cellulaire. Il est évident que cela oblige à faire sortir les détenus, puis les faire rentrer dans leur cellule... C'est bruyant, il y a de l'agitation, positive mais de l'agitation quand même sur l'étage.

Par méconnaissance de notre aspect du travail, nous sommes parfois mal perçus.

La configuration entre l'étage cellulaire et les ateliers n'est pas la même. Il est plus facile de créer un contact en atelier qu'en étage. Il faut néanmoins posséder une forme de recul vis-à-vis du détenu, pour apprécier à sa juste valeur les prestations délivrées par la bibliothèque ou d'autres services de la Prison.

Un détenu qui prend un livre – qu'il le lise ou pas – est un détenu qui satisfait une envie, qui s'occupe l'esprit, qui, selon le contenu du livre, l'orientera vers une réinsertion. C'est peut-être utopique et naïf mais cet aspect existe et il est parfois occulté ou ignoré.

Avez-vous eu d'emblée le soutien de votre hiérarchie ?

Oui, la hiérarchie était partie prenante dès le début et nous a aidé dans les démarches. La bibliothèque est un lieu important, une prestation qu'offre la Prison de Champ-Dollon et elle y tient.

Avez-vous rencontré des difficultés pour mener à bien ce projet ?

JB : Pas de difficultés techniques ou liées au métier, mais plus dans la forme. Car j'ai été un peu déçu de n'avoir pas été davantage impliqué dans les réunions lors du départ de Mme Delapierre, pour la planification et les prémices du projet. Etre associé au projet aurait été une forme de reconnaissance de l'expérience acquise durant ces sept années. C'est le seul "petit" bémol.

KB : En même temps la hiérarchie est très contente du travail que l'on fait et nous le dit à diverses occasions.

Au niveau de la bibliothèque, de quoi est-elle composée ?

JB: D'environ 20'000 livres, dans une vingtaine de langues différentes. Il s'agit de romans, documentaires, dictionnaires, bandes dessinées, mangas, poésies, classiques, méthodes de langues, lexiques multilingues, brochures et magazines. Certains documents proviennent d'autres secteurs (médecine, secteur social) de la Prison. On joue aussi un rôle transversal entre différentes unités, comme vecteur d'information!

Dans notre fonds, nous avons un grand nombre de livres abîmés. Certains détenus ont écrit dans les livres, ont déchiré ou plié des pages. Nous les avons donc réparés dans notre atelier de reliure artisanale mais certains mériteraient vraiment d'être jetés ou remplacés.

Les magazines sont très prisés notamment ceux sur la musculation, et le sport! Il est très rare qu'ils retournent en bibliothèque, il faut s'adapter à son public!

Comment vous répartissez-vous les tâches ?

Nous avons plusieurs « secteurs » : le catalogage, le conditionnement des livres, la formation des détenus qui nous aident quotidiennement, la recherche et surtout la gestion administrative de la bibliothèque qui nous prend beaucoup de temps.

Les quatre détenus de l'atelier bibliothèque gèrent les chariots, la cartothèque, et les retours. Nous leur laissons une grande autonomie dans la gestion de leurs tâches. Katia et moi avons un rôle de supervision, nous leur venons en aide dès qu'ils le demandent et, quand il le faut, un rôle de contrôle pour que tout se passe bien.

Les détenus qui travaillent avec nous dans la bibliothèque sont des détenus volontaires qui s'inscrivent sur la liste des ateliers, nous les choisissons avec l'appui de la direction.

Comment se passe le prêt ?

JB : Nous disposons de trois gros chariots contenant chacun plus d'une centaine de livres. Pour 800 détenus, nous mettons à disposition pas loin de 1500 livres.

Nous organisons un planning pour le tournus dans les étages et les différentes ailes. Le prêt, communément appelé « distribution », est hebdomadaire, il est réparti sur deux jours. Les trois autres jours sont dévolus aux tâches de gestion et de rangement.

KB : La distribution se fait toujours avec l'un de nous deux, accompagné de deux détenus de l'atelier, qui se relaient, et avec l'aide des gardiens du cellulaire qui ouvrent les portes des cellules au fur et à mesure.

Depuis peu, nous avons installé un petit présentoir sur les chariots pour mettre en valeur certains livres, ou certains types de livres, comme cette semaine les guides de voyage.

Le choix des livres pour la distribution est faite par les détenus eux-mêmes, je leur laisse également choisir les livres qui seront mis en valeur sur les présentoirs, en gardant à l'esprit que nous devons faire tourner les livres.

Le contexte de la surpopulation est un frein : nous devons parfois aller très vite et cela crée une forme de frustration, tant pour les détenus que pour nous. Ou alors, en situation de sous-effectif des gardiens, nous sommes appelés en renfort et devons fermer la bibliothèque.

Ces situations sont pénibles car la prestation est interrompue, et ralentit la gestion de la bibliothèque.

Pour la gestion des prêts, nous avons une cartothèque, un grand bac avec des pochettes sur lesquelles sont mentionnés les nom et prénom du détenu ainsi que leur numéro de cellule. Lorsqu'il emprunte des livres, nous mettons la fiche du livre



dans la pochette correspondante. C'est un système à l'ancienne. Les détenus peuvent prendre jusqu'à 10 livres à la fois pour une durée illimitée.

Ce système induit un problème : le fait qu'ils se passent les livres entre eux et que nous les retrouvons bien plus tard, ailleurs ou pas du tout!

Y a-t-il des thèmes à éviter, voire à censurer ?

JB : Mme Delapierre avait bien précisé qu'il n'y a aucune raison de ne pas disposer des mêmes livres que dans une bibliothèque « standard ». Mais, évidemment, par mesures de sécurité, certains ouvrages sont interdits, comme *Mein Kampf*, ou les livres évoquant évasions ou violences. Sont également prohibés les livres liés à l'informatique.

KB: On ne peut pas parler de censure, je pense, mais de bon sens. Tout ce qui touche aux armes comme des magazines sur la chasse est interdit. A savoir que les détenus peuvent commander leurs propres ouvrages dans le respect des dites interdictions.

JB : Et parfois lorsque des associations nous donnent des livres, nous nous renseignons sur l'association en question. Dans le cas de livres religieux et/ou en langues étrangères, nous demandons aussi une vérification par une personne extérieure parlant la langue.

Quelles sont les demandes des détenus ?

JB : Depuis notre arrivée, nous avons amélioré l'offre à la demande : un cahier sur lequel nous écrivons les souhaits de lecture des détenus au fur et à mesure (l'auteur, le titre, etc.). Il est parfois difficile de répondre positivement à leur demande, car notre système de gestion actuel ne nous permet pas de connaître en temps réel les livres sortis ou de faire une recherche par thème pour obtenir une liste de résultats. L'idéal serait bien sûr d'avoir un catalogue informatisé dont nous pourrions établir des listes de livres par mots-clés ou thématiques.

KB: Les prisonniers apprécient cette prestation. Les bons lecteurs nous donnent parfois directement leurs références sans jeter un œil au chariot. Nous aimerions bien sûr avoir un catalogue plus professionnel et ludique à leur présenter.

L'encadrement des détenus qui vous accompagnent, comment ça se passe?

JB : La première condition est qu'ils doivent parler et comprendre un minimum le français. On s'est rendu compte que certaines personnes ne maîtrisaient pas entièrement notre alphabet et là, certaines tâches se compliquent, comme pour le classement. Ils doivent également comprendre qu'ils sont là pour nous aider et à notre tour, nous adaptons leurs tâches à leur niveau de compétences.

KB : Par exemple un détenu, comptable de formation, a pu nous aider pour certaines tâches qui demandaient rigueur et discipline.

Le plus important étant le comportement du détenu vis-à-vis de nous, l'uniforme pose naturellement une certaine distance, nous n'avons pas besoin d'en faire davantage. Il est rare que nous devions faire preuve d'autorité.

Quels sont vos liens avec les usagers?

KB : En leur offrant cette prestation, nous avons plus d'échanges, tant au niveau de la lecture, de la culture en général ou de leur propre culture. Certains nous donnent des titres de livres qu'ils aimeraient lire ou voir à disposition.

JB : Grâce à la bibliothèque, je connais beaucoup plus de monde dans l'établissement. Autant des détenus que des collègues de travail, ou encore d'autres services de l'établissement, comme l'équipe médicale ou socio-éducative.

Depuis notre changement de locaux, la bibliothèque est dans un lieu de passage entre deux ailes de la Prison. Davantage de circulation égale plus de visibilité au sein de l'établissement.

Collaborez-vous avec d'autres bibliothèques ?

JB : Nous avons été visiter la prison de La Croisée (Canton de Vaud) qui dispose d'une bibliothèque et d'un système de gestion informatisé. Nous aimerions bien avoir le même système ou alors avoir un système centralisé pour toutes les prisons genevoises.

KB : Ça serait l'idéal ! Nous sommes également abonnés à la liste de diffusion *Swiss-lib*, réseau des professionnels de l'information documentaire en Suisse. Ainsi, nous avons été jusqu'à la Chaux-de-fonds pour récupérer des livres ou périodiques à donner! Cela nous permet de rester en contact avec la branche professionnelle.

Quels sont vos projets pour l'avenir ?

Notre priorité serait d'avoir rapidement un catalogue informatisé pour pouvoir gérer au mieux notre fonds et les prêts, avec pour objectif principal : plus et toujours plus de livres, surtout en langues étrangères.

Nous recherchons toujours des donneurs potentiels!

Nous avons cent idées à la minute, et autant de projets, mais il n'est pas toujours facile de les mener à bien, dans le contexte actuel et face à l'absence de budget. Pour l'instant, nous sommes adeptes du système D! D'ailleurs, la bibliothèque aura bientôt un ordinateur à disposition des détenus de l'atelier. C'est un premier pas vers notre informatisation!

Et pourquoi pas un projet de médiathèque avec prêt de DVD, ou l'abonnement à une chaîne de télé culturelle, etc. Des idées pour s'améliorer, ce n'est pas ce qui nous manque et c'est notre motivation première!

« nos lecteurs ont de l'humour... et ils ne le savent pas »

Dorothée Crettaz

Saviez-vous que les lecteurs sont des gens bourrés d'humour ?

Les bibliothécaires de la bibliothèque municipale de la Cité ont récolté dans un cahier quelques perles provenant de leurs lecteurs. En 2011, à l'occasion du 20 anniversaire de la bibliothèque, les meilleures d'entres elles ont été imprimées et affichées dans les escaliers de la bibliothèque. Vu le succès toujours actuel de cette petite action décalée, les instigateurs rechignent à les enlever, risquant par la même occasion de perdre les petits rires étouffés qui égaient les couloirs depuis presque deux ans.

Voici un petit florilège de ces expressions.

(Et pour en lire davantage, rendez-vous sur la page Facebook des BM.)

- Les enfants, on peut les rendre en haut ?
- Bonjour, j'ai un trou, je cherche un auteur suisse qui a écrit sur l'Alzheimer.
- C'est Zola qui a écrit Mme Flaubert ?
- J'irai les commander à la FNAC de Payot.
- Bonjour, j'aimerais la meringue de Proust.
- Mais c'est complètement anti-démocratique vos amendes!
- Je voudrais rallonger mes livres.
- Bonjour, je suis asthmatique et j'aimerais Les trois mousquetaires.



- Il est où Jean-Jacques Rousseau?
- Où peut-on acheter des entonnoirs ? Comment, vous ne savez pas ? Vous êtes de Genève ou pas ?
- Je cherche des livres pour cuire.
- Bonjour, je suis E1054826410
- J'aimerai la mouette de Jonathan Livingston Bach.
- Bonjour, voici quelques dons pour la



bibliothèque. Ces trois livres sont de très bons livres, vous pouvez les garder pour la centrale. Par contre ceux qui sont dans le sac ne sont pas bons, donnez-les à la prison.

- Deux adolescentes : « Pardon monsieur, vous avez quelque chose sur l'anorémie ? »
- Au téléphone : Allô, ici Mme Debaud, j'ai « une vie de chien ».
- J'aimerais « Le jour qui n'en finit pas » d'Yvette Z'Graggen. Ne serait-ce pas plutôt « La nuit n'est jamais complète » ?
- Bonjour, vous avez des boules Quiès ?
- Je suis abandonnée à la bibliothèque depuis l'âge de 8 ans.
- J'ai des livres qui ont expiré hier.
- Vous avez des dictionnaires de prénoms ? Oui, c'est en 392.12 au premier étage. Et vous avez quelque chose sur les troubadours ? Euh, alors là il faut que je vérifie la cote. Non, non, c'est pas la peine, c'était juste pour voir si vous connaissez tout par cœur.
- Où se trouve la collection « Que suis-je » ?
- Alors, j'ai une petite contravention?
- J'essaie de choisir des livres avec des lignes pas trop longues.
- Oui, je sais, j'ai aussi des livres à la Serviette.
- Une petite fille très concentrée : « Où est-ce qu'on peut faire des trous dans les oreilles ? »
- Avez-vous les fleurs des mâles ?
- Allô, je suis venue il y a une heure et j'ai oublié mon snowboard dans l'exposition.
- Qu'est-ce qu'un palimpseste ?
- Vous avez une enveloppe ? Un téléphone gratuit ? Une carte de téléphone ?
- Bonjour, je cherche la Chine, c'est à quel étage ?
- Bonjour, je cherche quelque chose sur les gencives et les chats, je sais cela n'a aucun rapport.
- Alors à votre ordinateur, j'ai cherché « L'encyclopédie d'Yverdon » et ça a provoqué une erreur!
- Bonjour, j'aimerais les Malheurs de Sophie du Marquis de Sade.
- Bonjour, vous avez des livres pour faire un travail ?

le fonds d'archives des orateurs étrangers : drôle de pratique !

Cécile Turner,
Archiviste,
Département de la Sécurité du canton de Genève

Les archives d'institutions publiques sont une fenêtre sur les pratiques administratives qui ont « jadis » encadré l'activité professionnelle des fonctionnaires, l'intérêt résidant dans leur évolution : le cas des Orateurs étrangers.

La pratique précitée s'inscrit dans le domaine sécuritaire de l'Etat, un rôle de garant de la sécurité, de l'ordre établi et du respect des lois. Elle a fait appel aux relations transversales entre le fédéral et le cantonal, à l'application de directives et d'arrêtés, à la transmission de données jugées sensibles, c'est-à-dire comportant un risque de mettre en péril la sécurité intérieure de la Suisse.

Une pratique étendue de 1937 à 1991 consistait à demander au Département de justice et police de l'époque une autorisation pour la tenue d'un discours à caractère politique d'une personne étrangère dans le sens strict où elle ne possédait aucun permis d'établissement dans le pays, communément désignée par les deux mots : Orateurs étrangers.

Ainsi, une trentaine de classeurs et cahiers, retrouvés dans une armoire au fin fond d'un couloir, m'ont permis de découvrir une pratique aujourd'hui désuète et oubliée d'un grand nombre!

Cette pratique, si elle devait resurgir, susciterait de vives émotions au sein d'une population qui se perçoit aujourd'hui restreinte dans ses libertés individuelles, notamment par la mise en place de mesures de sécurité, justifiées par la forme des violences qu'elle subit au quotidien.

Comment réagirait-on si désormais il était obligatoire pour un membre d'une faction ou d'une association à caractère politique de se prémunir d'une telle autorisation pour discourir en public? De formuler la date, le lieu, et une personne responsable de l'évènement? Certainement en décriant cette pratique, que l'on jugerait immorale, voire liberticide!

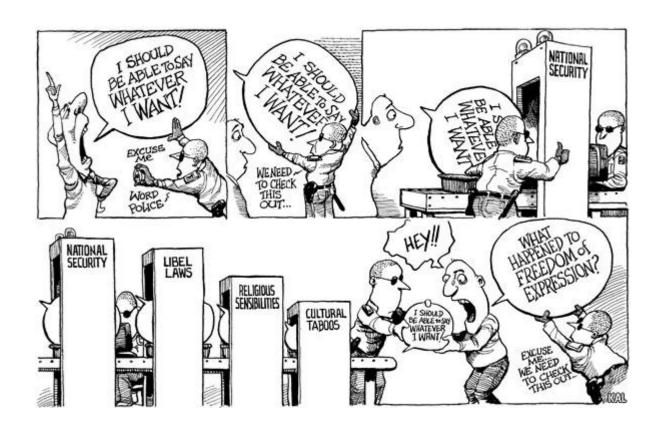
Quelques exemples de formulation-type étayant le propos : « Vous voudrez bien attirer l'attention des conférenciers sur le fait qu'ils doivent respecter notre neutralité et s'abstenir de traiter toute question de politique intérieure suisse », formule datant d'octobre 1948 ; « Nous vous rappelons qu'ils [les conférenciers] ont l'obligation de respecter notre neutralité, en s'abstenant notamment de toute attaque contre un gouvernement ou chef d'Etat étranger et qu'ils doivent éviter

toute immixtion dans la politique intérieure de la Suisse », formule datant d'octobre 1987.

Pourtant, les fondements d'une telle pratique demeurent. Dans la gestion actuelle de la mise à disposition des citoyens de l'espace public, il est demandé de remplir un formulaire, avec nom, prénom, date de la manifestation, etc. Evidemment le caractère d'atteinte à la sécurité intérieure a totalement disparu, le principe reposant sur une meilleure communication des différents acteurs concernés par la sécurité de la voie publique et surtout de l'anticipation des besoins en matière de sécurité des demandeurs.

Insolite par sa récente découverte et par la nature de son contenu, elle n'en demeure pas moins une caractéristique essentielle du rôle de l'Etat : garantir la sécurité de tous.

Le fonds a été analysé, inventorié et conditionné par mes soins, en prévision d'un versement dans l'année auprès des Archives de l'Etat, en application de la loi sur les archives publiques. Cela étant, encore au stade d'archives intermédiaires, il est soumis à la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles. De fait, l'évocation détaillée de son contenu ne serait en aucun cas conforme à la législation en vigueur.



les bibliothèques sur les réseaux sociaux

Karine Pasquier

Les bibliothèques sur les réseaux sociaux.... On en entend de plus en plus parler, on voit nos collègues qui animent, postent, répondent ou encore retweetent — prenant le rôle de médiateur, community manager, ou encore animateur. Bref, c'est un sujet à la mode.

Mais c'est normal puisque les réseaux sociaux font désormais partie intégrante de notre quotidien et surtout, du quotidien des usagers !

Et oui, en 2012, il y avait déjà plus d'appareils connectés sur terre que d'habitants... 1,5 milliards d'humains se rendent d'ailleurs quotidiennement sur un réseau social au moins 5 fois par jour — et parmi eux, 788 millions y accèdent via leur mobile. 30% des 15-25 ans consultent leurs profils Facebook avant même d'aller prendre leur petit déjeuner le matin.... D'ailleurs, 80% des usagers préfèrent se connecter avec une marque ou une institution, via Facebook qu'avec l'aide d'un autre outil.

Les jeunes d'aujourd'hui et surtout les jeunes de demain utilisent ces outils et utiliseront les applications qui n'existent pas encore. Il est donc primordial et essentiel pour une institution de maîtriser les médias que les usagers utilisent et aiment — afin de leur faciliter l'accès aux ressources et d'être visible là où sont les internautes.

Mais, par où commencer et comment faire quand on souhaite se lancer ? Même si on maîtrise ces outils car on les utilise à titre personnel, animer un réseau social pour une bibliothèque n'est pas chose aisée.

Il faudra tout d'abord créer une page institutionnelle (et non une page personnelle) qui révèle et met en lumière ce que propose son institution — mais de manière plus dynamique que sur un site web standard. Aller sur un réseau social demande du dynamisme, des messages réguliers, un ton informel et sympathique... et une réactivité à toute épreuve!

Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser une réelle stratégie éditoriale et savoir clairement **quels sont vos objectifs!** Souhaitez-vous fidéliser votre public existant? Vous faire connaître par des non-usagers ou encore devenir LA plateforme d'échange de données sur un sujet précis ?

Cela vous aidera à lister les sujets sur lesquels vous déciderez de publier, la fréquence, ainsi que de vous coordonner entre vous, si vous êtes plusieurs à animer la page.

Comme Hubert Guillaud sur son blog La feuille (http://lafeuille.blog.lemonde.fr/) le précise « L'essentiel n'est certainement pas d'ouvrir un espace dédié à un projet clos, mais au contraire de s'ouvrir à un plus large auditoire. Le but n'est pas

d'ouvrir une page ou un groupe aux couleurs de sa bibliothèque, mais d'imaginer plutôt ouvrir des groupes plus larges capables de toucher plus de monde. Pour un discothécaire, il vaut mieux ouvrir une page « I love Rock'n Roll » qu'une page au nom de la discothèque de Trifouillis-les-Oies».

Il vous sera également nécessaire de savoir quel public vous souhaitez toucher. Vous n'utiliserez pas les mêmes outils en fonction du public cible (les ados sont sur Facebook et Twitter, les professionnels préféreront LinkedIn, etc.).

Dans certains cas, certaines bibliothèques ont même décidé de créer plusieurs pages, destinées à des publics différents – ceci afin que leurs messages soient le plus pertinents possible.

Enfin, la mise sur pied et l'animation d'un réseau social demande de la patience et du temps. Avoir des fans ou des followers sur vos espaces demande de la persévérance. Cela peut parfois prendre des mois avant d'en avoir un certain nombre. Collez donc vos nouvelles URLs dans vos signatures d'emails, sur vos documents et affichez votre présence dans la bibliothèque ainsi que sur votre site!

Voici les 5 secrets du blog socialmediatoday [1] pour avoir un réseau social qui rencontre le succès que l'on recherche :

Utilisez une image de profil accrocheuse – afin d'être visible rapidement et de vous démarquer.

- 1. Permettez à vos usagers de se connecter à vous via les outils qu'ils utilisent : demandez à vos usagers avant de vous lancer sur quelle plateforme ils souhaiteraient vous suivre (Facebook, Twitter, Pinterest, Instagram, Youtube, etc.).
- 2. Appropriez-vous l'espace : modifiez la disposition des outils pour répondre à vos besoins. De nombreuses applications existent et vous permettent de personnaliser autant que possible vos outils.
- 3. Interagissez avec les fans, entamez des discussions, répondez aux questions...
- 4. Soyez multimédias : le contenu vidéo ou photo a 70% de chance en plus d'être pris en considération par les fans. Vous avez quelque chose d'important à dire ? Filmez-vous...

N'hésitez donc pas à être originaux et à tester des nouveautés sur ces réseaux !

Et pour terminer, n'hésitez pas à aller regarder la campagne du petit village d'Obermutten (GR) sur Facebook: https://www.facebook.com/obermutten - https://www.youtube.com/watch?v=e91cOmWP960

-

^[1] http://socialmediatoday.com

La dispersion des livres

Tout le monde s'informe et veut savoir Ce que j'ai fait de mes biens

Et pourquoi je suis si misérable

Au point de n'avoir ni cape, ni manteau de drap gris,

Ni cote, ni surcot, ni tabard [2].

Tout est allé à vau-l'eau.

Le jeu de dés m'a dépouillé ;

Par ma folie j'ai tout perdu,

Tous mes biens et tous mes livres.

Il y a longtemps que j'en suis dépossédé.

J'ai changé mon plaisir en douleur

Car je crois qu'il n'y a d'endroit En France où je sois allé

Et où je n'aie laissé de mes livres.

A Gandelu-lez-la-Ferté.

J'ai laissé mon ABC.

Et mon Pater à Soissons.

Et mon Credo à Montlevon,

Et mes sept Psaumes à Tournai,

Mes quinze Psaumes à Cambrai,

Et mon Psautier à Besançon,

Et mon calendrier à Dijon.

Puis je m'en revins par Pontarlier.

Là je vendis ma Litanie,

Et je bus mon missel

A la ville où l'on fait le sel.

Pour de bons plats à Montpellier J'ai laissé mon antiphonaire [3].

Mon légendier et mon graduel,

Je les ai laissés à Châteaudun.

Mes livres de théologie,

Je les ai perdus dans la cité de Paris,

Ainsi que ceux d'art et de médecine,

Et mes motets et ma musique.

Une bonne partie de mes auteurs,

Chascuns enquiert et veut savoir

Que je ai fet de mon avoir

Et comment je sui si despris

Que n'ai chape ne mantiau gris,

Cote, ne sorcot, ne tabart.

Tout est alé a male part.

Li tremeriaus m'a abatu :

Par ma folie ai tout perdu,

Tout mon avoir et toz mes livres.



^[2] Un tabard est manteau court et ample, à manches formant ailerons, à fentes latérales, porté au Moyen Âge par-dessus l'armure ou la cotte de maille.

^[3] Recueil où sont inscrits des antiennes et autres parties de l'office.

Je les ai laissés à Saint-Martin à Tours.

Et mon Donat est à Orléans.

Et mon Catonet à Amiens.

A Chartres, mon Theodolet,

A Rouen, mon Avionet.

Mon Ovide est à Namur.

Ma philosophie à Saumur.

A Bouvines, près de Dinant,

J'ai perdu Ovide le grand.

Mes Régimes sont à Bruyères

Et mes gloses sont à Maizières.

Mon Lucien et mon Juvénal.

Je les ai oubliés à Bonneval.

Stace le grand et Virgile,

Je les ai perdus aux dés à Abbeville.

Mon Alexandre est à Cœuvre

Et ma grammaire grecque à Auxerre,

Et mon Tobias à Compiègne

Je ne pense pas le récupérer jamais -

Et mon Doctrinal est à Sens.

Là j'ai perdu tout mon savoir.

Comme je vous l'ai raconté,

Jamais ils ne seront rachetés,

Mes livres, de toute ma vie.

J'aurai perdu toute ma science

Si je ne trouve personne

Qui me donne de son argent :

Autrement je ne pourrai plus les ravoir.

Que Dieu donne donc sens et savoir

A qui m'en donnera, en échange de la promesse

Si je reviens dans mon couvent -

Que je ferai prier en chapitre

Pour que Dieu lui pardonne ses péchés.

Explicit la Dispersion des livres.

Le departement des livres, Anonyme, XIII^e siècle Ms. Paris, B.N. fr. 837, f. 213-213v Traduction par Madeleine Jeay

Texte original et sa traduction sous :

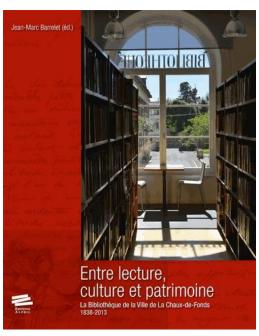
http://tapor.mcmaster.ca/~hyperliste/texte.php?file=departement.xml

la bibliothèque de la ville de la Chaux-de-Fonds souffle 175 bougies

Eric Monnier monnier.exchaquet@gmail.com

On le sait, le rayonnement de la Bibliothèque *métropole horlogère* (comme appelait la ville dans ma lointaine jeunesse) va bien au-delà des Montagnes neuchâteloises : il est donc légitime de rendre institution hommage à cette dans colonnes d'Hors-Texte, d'autant que le beau livre publié à l'occasion de cet anniversaire contient des contributions de trois plumes genevoises, celle de Yolande Estermann Wiskott associée à celle de Michel Gorin, d'une part et celle d'Alain Jacquesson, d'autre part.

Aux côtés manifestations de diverses (expositions. colloque, conférences... voir



http://cdf-bibliotheques.ne.ch/175e), c'est en effet un solide ouvrage, paru au début de cette année, qui permet à celles et ceux qui, dépourvus de snow-boots (prononcer chnô-bottes), craindraient de monter à La Tchaux (!), de se plonger dans l'histoire de cette bibliothèque et d'en mesurer l'importance.

Magnifiquement édité commercialement par les éditions ALPHIL à Neuchâtel et scientifiquement par Jean-Marc Barrelet, Entre lecture, culture et patrimoine : la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds 1838-2013 retrace la genèse de l'institution (à une époque où le canton de Neuchâtel est encore une principauté prussienne, tout en faisant partie de la Confédération suisse de 1815); sa création en 1838 s'inscrit donc naturellement dans l'effervescence révolutionnaire des Montagnes neuchâteloises, qui aboutira à la Révolution de 1848 (qui voit le représentant de la Maison de Prusse être bouté hors du canton et celui-ci devenir République [4]). Les débuts de la Bibliothèque vont toutefois rester longtemps modestes et l'institution se veut « une Bibliothèque d'études, destinée avant tout aux membres du Corps enseignant primaire et secondaire et aux élèves de nos

^[4] Il n'est pas aujourd'hui inintéressant de souligner que la Constitution neuchâteloise de 1848, donne le droit de vote sur le plan communal aux... étrangers établis depuis plus d'un an dans le canton ; il ne s'agit cependant que des hommes.

classes supérieures » [5], comme le dit son directeur d'alors, Edouard Stebler, lors d'une séance du comité de la Bibliothèque en 1901. En fait, il faut attendre les années 1950-1960, pour voir celle-ci « sous la houlette de son nouveau directeur, Fernand Donzé [réussir] à relever ce formidable pari de devenir l'une des bibliothèques de lecture publique les plus en vue sur le plan national » [6], comme l'écrit Jacques-André Humair. Le libre accès est alors mis en place et, en 1953, la Bibliothèque des Jeunes est créée, inspirée à la fois par L'Heure joyeuse, à Paris et surtout par la Bibliothèque enfantine de Lausanne, née en 1940 et animée par Elisabeth Clerc (1905-1966). A La Chaux-de-Fonds, c'est Marie-José Aeschimann qui est la première âme de la Bibliothèque des jeunes et qui en fera un modèle du genre, avec l'appui de Fernand Donzé (1923-2011) (l'auteur de ces lignes garde un souvenir ému de ces deux figures de la bibliothéconomie romande).

Mais aux côtés de sa mission de lecture publique, qu'elle assume admirablement avec près de cinquante heures d'ouverture hebdomadaire et un fonds encyclopédique tous supports très conséquent pour une ville de seulement 37.000 habitants, la Bibliothèque chaux-de-fonnière est aussi une institution patrimoniale de première importance ; elle conserve ainsi de nombreux fonds à vocation locale pour certains, mais nationale voire internationale pour d'autres ; on citera le Fonds Jules Humbert-Droz, qui fut secrétaire de la III^e Internationale, ou encore le Fonds Albert Béguin, fondateur entre autres des *Cahiers du Rhône*, dont on sait le rôle éminent que joua cette publication, comme *refuge de la pensée libre* [7] pendant la seconde guerre mondiale et après celle-ci, avec la parution, dès 1946, du *Cahier* consacré à Ravensbrück, dont Germaine Tillion (1907-2008) fut la cheville ouvrière.

Or voilà que l'an dernier, à Paris, Anise Postel-Vinay [8], elle-même résistante et déportée à Ravensbrück (en compagnie précisément de Germaine Tillion avec laquelle elle collabora étroitement à l'élaboration de cette publication), nous parle de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Elle s'y était un jour rendue avec une autre déportée célèbre Margarete Buber-Neumann (communiste allemande, 1901-1989), laquelle avait eu le *privilège* de connaître le Goulag, comme victime des purges staliniennes, avant Ravensbrück, le NKVD l'ayant livrée à la Gestapo en 1940. A Ravensbrück elle se lie avec Germaine Tillion, dès

^[5] Entre lecture, culture et patrimoine..., p. 47.

^[6] *Entre lecture, culture et patrimoine...*, p. 53. Pour rappel, Jacques-André Humair est l'actuel directeur de la Bibliothèque.

^[7] Pour reprendre le titre de l'exposition de 1993, consacrée aux *Cahiers du Rhône*, à la Bibliothèque de la Ville, précisément.

^[8] Nous avons rencontré Anise Postel-Vinay (née Girard en 1922), dans le cadre de la recherche que nous menons, ma femme et moi, sur l'accueil en Suisse romande d'anciennes déportées françaises, la plupart issues de la Résistance et du livre à paraître en octobre 2013, aux éditions ALPHIL, sous le titre *Retour à la vie*.

l'arrivée de celle-ci en 1943 et lui raconte le Goulag, Anise Postel-Vinay assurant la traduction de l'allemand au français et vice-versa. Bien des années plus tard Margarete et Anise sont donc à La Chaux-de-Fonds. Cette dernière ne se souvient plus ce que cherchait exactement Margarete, mais elles y furent reçues par Pierre Hirsch (1913-1995) prof au Gymnase (Lycée) de la ville et, dès 1965, chargé de recherches à la Bibliothèque (où il organisera les fonds Privat, Humbert-Droz, Béguin, etc.). Or les deux femmes furent absolument stupéfaites de la richesse de la bibliothèque et de voir que « Hirsch connaissait bien l'histoire de Margarete et de son mari Heinz Neumann... et cela a été merveilleux pour mon amie, de trouver quelqu'un, dans les sapins et les montagnes, qui connaissait bien son histoire... », comme nous le narre Anise Postel-Vinay, dans son lumineux salon d'une tour du 13^e arrondissement de Paris.

Pour revenir à *Entre lecture, culture et patrimoine*, l'ouvrage ne se contente pas de retracer l'histoire de la Bibliothèque, trois fois et demi jubilaire : non « *il s'agit de présenter des réflexions sur la lecture publique, la conservation du patrimoine écrit et audio-visuel, ainsi que sur les différents publics et lieux de mise à disposition des livres [et de se pencher] aussi sur les défis actuels des livres électroniques » pour reprendre la 4° de couv.*

Ainsi par exemple, Michel Schlup traite de la conservation du patrimoine, Jean-Henry Papilloud de la mémoire audiovisuelle de la Suisse par le biais de l'exemple de la Médiathèque Valais à Martigny, Yolande Estermann Wiskott et Michel Gorin font le point sur la formation des bibliothécaires, tandis qu'Alain Jacquesson, revient sur un sujet qu'il a déjà plusieurs fois traité dans *Hors-Texte*, soit *La fin de l'imprimé*, qu'il assortit naturellement d'un point d'interrogation ; il fait le « *pari risqué* » de voir « *le commerce du livre* (...) *se répartir à parts relativement égales entre le papier et le numérique* » [9]. Il conclut avec Robert Darnton que « *depuis son invention aux alentours de l'an I, le codex s'est révélé être une machine extraordinaire pour contenir des informations, facile à feuilleter, (...) [qu'il] n'est pas nécessaire (...) de brancher sur des circuits ou d'extraire de sites Internet. Sa conception esthétique en fait une joie pour les yeux » [10].*

S'il en fallait une démonstration, *Entre lecture, culture et patrimoine : la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds 1838-2013* [11] des éditions ALPHIL, en constituerait à l'évidence une. Alors les pieds bien au chaud dans vos *cafignons* tout droit sortis de la *cavette*, lisez ce livre au cœur de nos métiers.

^[9] Entre lecture, culture et patrimoine..., p. 218.

^[10] Entre lecture, culture et patrimoine..., p. 219.

^[11] ISBN 978-2-940489-23-7. Autres auteur(e)s: Jacques Ramseyer, Sylvie Béguelin, Josiane Cetlin, Clara Gregori, Catherine Corthésy, Philippe Schindler, préf. Jean-Frédéric Jauslin; postface Christian Geiser





... il n'y a plus que de l'écho!

TOUS SUR FACEBOOK

N'oubliez pas d'aller consulter régulièrement la page Facebook de l'AGBD pour y trouver liens utiles, annonces d'événements bibliothéconomiques, images et autres surprises!

QUEL LIVRE EMMÈNERIEZ-VOUS EN ANTARCTIQUE ?

Sur initiative d'un artiste de Cologne, un container-salle de lecture a été mis depuis 2004 à disposition des chercheurs de l'institut Alfred Wegener de Bremerhaven, lesquels passent chaque année neuf mois en Antarctique. Plus de 600 artistes et scientifiques ont été contactés pour sélectionner et dédicacer chacun un livre qu'ils souhaitent mettre à disposition des « hibernateurs ». Il n'y a pas de classement, ni de cote, seul critère de rangement : plus le livre est épais, plus il se trouve en bas dans l'étagère...



Eine Oase in der Antarktis (06.02.2013) http://taz.de/!110540/

HISTOIRE DE ROSBEEFS ET DE GRENOUILLES

Depuis la numérisation massive (et illégale) de Google – je vous conseille le documentaire de Ben Lewis « Le Livre selon Google » (2012), si vous ne l'avez pas vu sur Arte, il est disponible sur le net via YouTube –, chacun se met à numériser dans son coin : cette fois-ci, ce sont les manuscrits médiévaux – dont les auteurs ne peuvent plus se plaindre – qui sont à l'honneur ; d'abord en Grande-Bretagne via la British Library, puis en France grâce à la Bibliothèque virtuelle des manuscrits médiévaux (BVMM) du CNRS. On envisage (peut-être) de s'associer à Gallica, le site de la Bibliothèque Nationale de France qui a lancé sa propre campagne de numérisation. Il est évident que travailler chacun de son côté a toujours été plus rationnel et productif.

La British Library numérise ses manuscrits médiévaux (14.02.2013) http://www.actualitte.com/international/la-british-library-numerise-ses-manuscrits-medievaux-40302.htm

Une bibliothèque virtuelle pour feuilleter des manuscrits médiévaux (02.04.2013) http://www.leparisien.fr/flash-actualite-culture/une-bibliotheque-virtuelle-pour-feuilleter-des-manuscrits-medievaux-02-04-2013-2690449.php

ARRÊTONS DE PENSER CARRÉ



HORS-TEXTE 101 (2013)

CATALOGUE ALLEMAND

Dans la zone industrielle située dans la vallée de la Sitter près de Saint-Gall se côtoient artistes, artisans, universitaires et grand public. La bibliothèque d'art et des archives de matériaux offre un catalogue virtuel aux multiples fonctionnalités, dont celles de contribuer à l'enrichissement de la collection en nous invitant à « schenken » un ouvrage de la « Wunschbuchliste », de découvrir les livres mis en évidence par les bibliothécaires « auf dem Tisch », mais aussi de poster des « Zusammenstellungen », compilations faites par les lecteurs... Vous l'aurez compris, le site est dans la langue de Goethe.



http://www.sitterwerk-katalog.ch/index.php

UN LIVRE DE TAILLE

Il n'y a pas deux livres qui se ressemblent, la preuve en image dans le diaporama qui présente « 20 livres extraordinaires », à voir sous :

http://www.linternaute.com/livre/magazine/les-livres-atypiques-et-extraordinaires/



OUBLI EN ESTONIE

On commence par ne plus être étonné par le nombre d'années de retard — 69, en l'occurrence — qu'un livre peut avoir avant d'être restitué par son emprunteur. Mais cette fois-ci, un Estonien a présenté une excuse plus élaborée que d'habitude : un bombardement, durant la Seconde Guerre mondiale, aurait endommagé la bibliothèque et l'aurait ainsi empêché de rendre l'ouvrage. Si on pense qu'il n'est pas rare en Suisse de mettre vingt ans à construire une bibliothèque, on peut croire qu'en Estonie, il faut septante ans pour en reconstruire une.



Holland House Library à Londres, détruite durant le Blitz en 1940

Bibliothèque : 69 ans de retard, la faute à la Seconde Guerre mondiale (13.03.2013)

http://www.actualitte.com/bibliotheques/bibliotheque-69-ans-de-retard-la-faute-a-la-seconde-guerre-mondiale-40951.htm

« LE PARADIS, À N'EN PAS DOUTER, N'EST QU'UNE IMMENSE BIBLIOTHÈQUE »



Joliment dit, Gaston (Bachelard, philosophe de son état), mais plus très vrai. Ou alors les anges se bagarrent aussi et peuvent être désagréables, malpolis et de mauvaise foi. Sinon, pourquoi les bibliothécaires auraient-ils besoin de suivre une formation de la BIS intitulée « Gestion des usagers difficiles en bibliothèque »...?

ET UN DERNIER POUR LA ROUTE



Station-service de Saint-Germain, commune de Savièse en Valais.

Hors-Texte

est le bulletin de l'Association genevoise des bibliothécaires et professionnels diplômés en information documentaire (AGBD). Il est envoyé gratuitement trois fois l'an à tous les membres de l'AGBD. Les personnes non membres ou les organismes peuvent s'y abonner au prix de Fr. 35.- l'an (ccp 12-20457-3)

Adresse du site internet de l'AGBD : http://www.agbd.ch

Le comité de rédaction

est composé de Dorothée Crettaz, Julie Gindre, Jan Krause, Ariane Perruchoud

Adresse

Rédaction de HORS-TEXTE / A.G.B.D. Case postale 3494 CH - 1211 Genève 3

e-mail: hors-texte@agbd.ch

Thème du prochain numéro : Les archives



Délai de réception des articles : 24 septembre 2013

SOMMAIRE

Ce qu'ils ont dit	2
Editorial	3
Billet du président	4
Rapport d'activités 2012	5
La bibliothèque de Champ-Dollon	. 11
« Nos lecteurs ont de l'humour et ils ne le savent pas »	.19
Le fonds d'archives des orateurs étrangers	.21
Ma bibliothèque sur les réseaux sociaux	23
La dispersion des livres	25
La bibliothèque de la ville de la Chaux-de-Fonds	27
Entre deux vagues il n'y a plus que de l'écho!	30



ISSN 0258-0713 Impression : K!S Original-Services SA